

## Saison 2025/2026

### Procès-verbal de l'assemblée des délégués (AD)

Lieu : Moutier  
Date : Samedi 27 septembre 2025  
Heure : 14h00 – 15h20  
Présidence : Freddy Oswald, président STT  
Scrutateurs : Christophe Blatter (CCG) et Dragan Tomic  
Votes : 354  
Majorité absolue : 178 voix  
Majorité des 2/3 : 236 voix  
Majorité des 3/4 : 266 voix  
Procès-verbal : Sebastian Lauener (STT)

#### 1. Mot de bienvenue du président de la STT

**Freddy Oswald** (président STT) souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée des délégués et les remercie de leur présence. Il salue les membres d'honneur **René Zwald** et **Indre Jain**. Les membres d'honneur **Bernard Gallarotti** et **Jean-Marc Wichser** sont excusés.

Il souhaite également la bienvenue aux membres du comité central **Alain Koenig**, **Urs Schärner** et **Christian Foutrel**, ainsi qu'aux membres de la commission **Semir Hermidas** (commission de recours), **Christophe Blatter** et **Dominik Furler** (tous deux membres de la commission de contrôle de gestion) et remercie les traductrices **Paula Martin** et **Veronika Westphal** pour leur travail d'aujourd'hui.

**Freddy Oswald** présente les présidents des associations régionales : **Jean-Pascal Stancu** (AGTT), **Dimitri Rebetez** (ANJTT), **Philippe Von Beust** (AVVF), **Marvin Kückens** (NWTTV), **Markus Steinmann** (OTTV) et **Amol Ming** (TTVI). **Jordi Gomez** (ATTT) s'est excusé de ne pouvoir être présent. Le MTTV est représenté par ses délégués.

**Freddy Oswald** souhaite également la bienvenue à toutes les autres personnes présentes qui s'engagent en faveur du tennis de table en Suisse.

**Dimitri Rebetez** allume une bougie pour symboliser le déroulement harmonieux de l'assemblée des délégués. Une minute de silence est ensuite observée en mémoire de toutes les personnes récemment décédées.

**Christophe Blatter** et **Dragan Tomic** sont élus scrutateurs. Les présences sont vérifiées.

#### Contrôle des voix

|                               |  |           |           |
|-------------------------------|--|-----------|-----------|
| AGTT : 29                     | ANJTT : 18                                     | ATTT : 10 | AVVF : 60 |
| MTTV : 53                     | NWTTV : 55                                     | OTTV : 97 | TTVI : 27 |
| Membres du comité central : 3 | Présidents d'honneur : 0 Membres d'honneur : 2 |           |           |

Le total des voix est de **354**, la majorité absolue est de **178 voix**, la majorité des deux tiers est de **236** voix et la majorité des trois quarts est de **266** voix.

**Freddy Oswald** constate que plus des deux cinquièmes des voix sont représentées et que l'assemblée des délégués est donc habilitée à délibérer conformément à l'art. 3.2.6 des statuts. L'invitation et les documents ont été envoyés dans les délais prescrits.

Aucune objection n'est formulée contre l'ordre du jour et **Freddy Oswald** déclare l'assemblée des délégués ouverte. Il remercie **Alain Koenig** et le CTT Moutier qui, à l'occasion de son 50e anniversaire, accueille l'assemblée des délégués et la réunion préalable de la Ligue nationale. Il souligne également que la délégation suisse des moins de 13 ans s'est qualifiée hier soir pour la première fois pour la finale du Championnat d'Europe jeunesse. L'équipe composée de Michelle Wu, Enya Hu, Arthur Loustalot et Silas Stalder est chaleureusement applaudie.

## 2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

Le procès-verbal de la dernière AD du 14 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité sans commentaires et remercié.

## 3. Approbation des rapports annuels du CC

Les rapports annuels du comité central, de l'office central ainsi que des secteurs : Finances, Communication, Sport de compétition et Sport de loisirs ont été publiés sur le site web de STT. **Aucune question n'est posée concernant les rapports, qui sont approuvés dans leur ensemble et à l'unanimité.**

## 4. Examen des rapports de la commission de contrôle de gestion, de la commission de recours et de la ligue nationale

**Freddy Oswald** précise en introduction que les rapports de la commission de contrôle de gestion, de la commission de recours et de la ligue nationale, également publiés sur le site web, doivent uniquement être examinés, mais ne nécessitent pas d'approbation formelle par l'assemblée des délégués.

**Marcel Reist** (Rio-Star Muttetz, NWTTV) fait remarquer que le rapport de la commission de contrôle de gestion semble plutôt curieux : la commission était censée tout dévoiler, mais une clause de confidentialité avec Ringier Sports l'en empêche, ce qui rend le rapport dans son ensemble étrange.

**Freddy Oswald** explique qu'il s'agissait d'une affaire qui devait être traitée de manière confidentielle. Les membres de la commission de contrôle de gestion ont également dû signer une clause de confidentialité, ce qui a empêché toute communication sur cette affaire confidentielle.

**Sergio Roic** (sans statut de délégué, mais bénéficiant exceptionnellement du droit de parole) fait remarquer que le club ABTT n'est pas d'accord avec la procédure et les conclusions de la commission de recours dans l'affaire ABTT contre STTL. Le traitement et la prise de décision ont duré plusieurs mois et la saison a maintenant déjà commencé dans les ligues supérieures. Le mot « professionnalisation » est souvent utilisé – la commission de recours pourrait elle aussi bénéficier d'une telle professionnalisation. De plus, selon lui, la communication générale dans cette affaire s'est déroulée de manière plutôt non professionnelle.

**Freddy Oswald** propose que ce point, qui ne concerne pas le rapport de saison mais un cas distinct qui n'est que partiellement mentionné dans le rapport, soit discuté sous le point 11 de l'ordre du jour, où le président de la commission de recours, **Semir Hermidas**, présent à la réunion, pourra également s'exprimer.

## 5. Approbation des comptes annuels et du rapport de l'organe de révision

**Monica Midali** (directrice + finances STT) explique la présentation des recettes et des dépenses. Les principales sources de revenus sont les licences et les subventions de l'OFSP. Les principales dépenses concernent le sport d'élite et les frais de personnel. Le résultat de la saison dernière est équilibré, avec un bénéfice minime de 273 CHF.

**Freddy Oswald** constate que **Monica Midali** a effectué son travail avec le sérieux habituel, comme le prouve le rapport de l'organe de révision.

**Markus Steinmann** (OTTV) demande pourquoi 10 000 CHF de plus que prévu ont été dépensés pour click-tt.

**Monica Midali** explique que cela concerne des développements qui ont été subventionnés par le programme de revitalisation de Swiss Olympic, grâce auquel STT a reçu environ 93 000 CHF sur deux ans. Les dépenses supplémentaires dans le domaine de click-tt ne devraient donc pas avoir d'incidence sur le budget.

Aucune autre question n'est posée et il n'y a ni voix contre ni abstention. **Les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité sous les applaudissements.**

## 6. Décharge à donner au CC, à la commission de contrôle de gestion, à l'organe de révision et à la commission de recours

**Avec 342 voix pour, 12 abstentions et aucune voix contre, le comité central, la commission de contrôle de gestion, l'organe de révision et la commission de recours sont déchargés en bloc.**

#### **7. Décharge à Pascal Giroud pour la saison 2022/23**

**Freddy Oswald** ouvre le débat en revenant sur la situation concernant Pascal Giroud : en tant qu'ancien président de la STT, celui-ci n'avait dans un premier temps pas été déchargé en raison d'un différend entre l'ITTF et STT. Entre-temps, l'affaire a été classée et l'amende correspondante a été payée par STT. Ce paiement a pu être compensé par une action initiée par le comité central, de sorte que STT n'a subi aucun préjudice financier. À l'heure actuelle, il n'y a aucune raison de s'opposer à la décharge.

Aucune question n'est posée. **Avec 343 voix pour, 11 abstentions et aucune voix contre, la décharge est accordée rétroactivement à Pascal Giroud.**

#### **8. Approbation des modifications des statuts**

**Monica Midali** fait remarquer que la majorité des modifications proposées résultent des nouvelles réglementations de Swiss Olympic. Celles-ci sont en principe compréhensibles et acceptables et s'accompagnent en fin de compte d'un soutien financier que Swiss Olympic peut accorder.

**Franco Fontana** (Bremgarten) demande si ces modifications peuvent également être intégrées dans les statuts des clubs sous cette forme. Ceux-ci devraient en effet également être adaptés.

**Monica Midali** explique que les clubs ne sont pas tenus d'adopter un quota par sexe. Swiss Olympic a élaboré des modèles pour les clubs, qui leur seront envoyés la semaine prochaine.

**La proposition de modification des statuts, dont l'adoption nécessite une majorité des deux tiers, est acceptée à l'unanimité avec 354 voix.**

#### **9. Élection de nouveaux membres du CC**

**Alain Koenig** se présente pour un nouveau mandat après deux ans de service.

**Alain Koenig est élu membre du CC à l'unanimité et sous les applaudissements.**

**Xavier Vuissoz** se présente pour un nouveau mandat après deux ans de service.

**Xavier Vuissoz est élu membre du CC à l'unanimité et sous les applaudissements.**

**Rachel Moret** se présente pour la première fois. Elle a déjà participé à plusieurs réunions du CC en tant qu'invitée et s'est déclarée prête à se porter candidate.

**Rachel Moret est élue membre du CC à l'unanimité et sous les applaudissements.**

#### **10. Élection des membres de la commission de contrôle de gestion**

**Christophe Blatter et Dominik Furler sont élus à l'unanimité et sous les applaudissements en tant que membres de la commission de contrôle de gestion.**

#### **11. Élection des membres de la commission de recours**

**Freddy Oswald** souligne que le travail de la commission de recours est exigeant sur le plan juridique. Actuellement, deux décisions sont encore en suspens : l'une concerne l'affaire Crissier dans le cadre de la Coupe suisse, l'autre l'affaire ABTT contre STTL, comme l'a mentionné Sergio Roic. Ces deux affaires nécessitent un travail considérable.

**Semir Hermidas** (président de la commission de recours) souligne que la commission de recours est de plus en plus sollicitée. La question de la professionnalisation a déjà été abordée précédemment. Une solution possible serait de faire appel à des cabinets d'avocats externes dans les cas urgents afin de permettre des décisions plus rapides. Cela devrait toutefois être décidé par l'assemblée des délégués. En même temps, la commission de recours doit agir de manière indépendante – le soutien du comité central n'est souvent pas autorisé, d'autant plus que les recours concernent souvent des décisions du comité central.

**Freddy Oswald** ajoute que le traitement professionnel par des avocats entraîne des coûts élevés. D'un autre côté, un traitement plus efficace et plus rapide serait certainement nécessaire dans certains cas. Une solution pourrait être de hiérarchiser les cas.

**Philippe Von Beust** (AVVF) critique la longueur des délais des justifications des recours, notamment dans le cas de Crissier, où les clubs concernés n'ont toujours pas reçu de justification écrite de la décision prise, même après cinq mois.

**Semir Hermidas** explique que dans ce cas, un nouveau recours a retardé le traitement de l'affaire déjà jugée. La commission est très sollicitée et la rédaction de justifications claires prend du temps.

**Urs Schärner** (Comité central) fait remarquer que la commission de recours pourrait éventuellement être renforcée en personnel, par exemple avec des juristes ayant également des connaissances en tennis de table.

**Semir Hermidas** explique que la commission se compose actuellement de cinq membres, dont trois juristes. Les autres membres n'ont jusqu'à présent rédigé aucune justification, ce qui augmente la charge de travail pour certaines personnes.

**Philippe Von Beust** souligne que sa critique n'est pas personnelle, mais vise à apporter des solutions aux enjeux structurels. Il demande des améliorations concrètes afin d'éviter de futurs retards.

**Sergio Roic** ajoute un autre aspect de la professionnalisation : en raison du retard dans la décision, il a longtemps été incertain si l'ABTT jouerait dans la ligue la plus élevée ou dans la deuxième ligue la plus élevée. Cela a également entraîné des difficultés considérables dans les négociations avec les joueurs. Il plaide en faveur d'une meilleure organisation et communication, en particulier dans le cadre de la préparation de la saison.

**Freddy Oswald** clôt la discussion en indiquant que les avis exprimés ont été pris en compte et que l'accélération des processus sera clairement un objectif. Il remercie les personnes concernées pour leur travail sérieux dans les différents cas.

Semir Hermidas, président, ainsi que Céline Reust, Daniel Luder et Julien Le Bian se présentent à la réélection pour la commission de recours. Le mandat de Reto Scarpatetti aurait également dû être renouvelé, mais comme il n'a pas été possible de le joindre, il n'est pas proposé à la réélection.

**Semir Hermidas, Céline Reust, Daniel Luder et Julien Le Bian sont réélus à l'unanimité.**

## 12. Nomination des membres d'honneur

**Freddy Oswald** rappelle que la nomination en tant que membre d'honneur requiert une majorité des trois quarts.

Le comité central propose la nomination de Katja Brand comme membre d'honneur. La proposition est soutenue par la commission des arbitres et la commission des statuts et règlements. Au cours des dernières décennies, Katja Brand s'est engagée en faveur de la promotion de l'arbitrage sur le plan national et international.

**Katja Brand est nommée membre d'honneur de STT à l'unanimité et sous les applaudissements.**

Un message personnel de Katja Brand, qui n'a pas pu participer à l'assemblée des délégués, est diffusé. Elle remercie l'assemblée pour sa nomination et adresse ses chaleureuses salutations. L'assiette en étain gravée lui sera remise lors des Championnats suisses élites en mars 2026 à Tenero.

L'AGTT propose de nommer Jean-Pascal Stancu membre d'honneur. **Christian Foutrel** (AGTT) présente brièvement son parcours : En tant qu'ancien président de l'AGTT pendant de nombreuses années, Jean-Pascal Stancu a participé à toutes les réunions du comité central et a occupé le poste de président de STT de 2011 à 2015. Au cours de son mandat, le nouveau logiciel click-tt a notamment été introduit, ainsi que le nouveau concept de sport d'élite.

**Jean-Pascal Stancu est nommé membre d'honneur de STT par 290 voix pour, 16 voix contre et 48 abstentions.**

**Jean-Pascal Stancu** a remercié l'assemblée pour cet immense honneur et pour la confiance qui lui a été accordée pendant son mandat. Il s'est dit fier de son mandat de président de STT, en particulier des projets importants tels que le concept de sport d'élite ou l'introduction, pas toujours facile, des centres d'entraînement. Il a remercié tout particulièrement Urs Schärner pour son rôle dans l'introduction de click-tt, qui constitue toujours la base des compétitions nationales. Pour Jean-Pascal Stancu, cette fonction n'a jamais été une simple question de prestige, mais toujours un engagement envers le tennis de table et ses valeurs : respect, esprit sportif et modestie. À la fin de son discours, il remet à Freddy Oswald une médaille commémorative en bronze du 50e anniversaire de la STT (1931-81) sur laquelle sont gravées les associations régionales, symbole de solidarité.

### **13. Décision sur d'autres propositions**

Les deux propositions mentionnées ci-dessous ayant été déposées un peu trop tard, leur adoption nécessite une majorité des deux tiers.

**Patrick Traber** (OTTV), président de la Ligue nationale, présente brièvement la motion concernant les articles 510.2.4 et 510.2.11, qui a été déposée par l'assemblée de la Ligue nationale. La motion porte sur le droit de participation aux matchs de promotion et de barrage. La modification vise à limiter les distorsions de concurrence liées à l'arrivée de joueurs spécialement affrétés pour ces matchs et prévoit que les remplaçants potentiels aient disputé au moins sept matchs pour le club.

**La proposition, qui nécessite une majorité des deux tiers, est adoptée à l'unanimité avec 354 voix. La motion concernant les articles 510.2.4 et 510.2.11 du règlement sportif est acceptée à l'unanimité avec 354 voix.**

**Monica Midali** explique que la motion concernant l'article 2.1 du règlement de recours vise à étendre la compétence de la commission de recours à la ligue supérieure STTL. Selon les conclusions du comité central, la STTL devrait également être inscrite dans le règlement de recours.

**La proposition, qui nécessite une majorité des deux tiers, est acceptée à l'unanimité avec 354 voix. La motion concernant l'article 2.1 du règlement des recours est acceptée à l'unanimité avec 354 voix.**

### **14. Remise des prix : A/JA de l'année**

**Freddy Oswald** explique que, au sein de STT, de nouveaux prix sont désormais décernés aux arbitres et juges-arbitres les plus assidus, c'est-à-dire ceux qui ont effectué le plus grand nombre de missions.

**Monica Midali** ajoute que le résumé des actions a été présenté sur le site web. La cérémonie d'aujourd'hui vise à exprimer notre gratitude envers les arbitres. Les personnes ayant effectué le plus grand nombre d'engagements sont le juge-arbitre Patricia Maiz Calle avec 10,5 jours et l'arbitre Dragan Tosic avec 19,5 jours.

### **15. Divers**

**Monica Midali** signale que la commission des Statuts et Règlements recherche toujours des membres – elle ne compte actuellement que trois personnes. Sur le site Internet de la fédération, sous la rubrique « Postes vacants », vous trouverez une liste des postes vacants au sein de la fédération et des commissions, ainsi que le cahier des charges correspondant. Les candidatures de personnes qualifiées sont les bienvenues.

**Freddy Oswald** remercie à nouveau le CTT Moutier pour l'organisation, les membres du comité central pour leur collaboration, ainsi que Monica Midali et l'office central pour leur soutien.

**Philippe Von Beust** tient à remercier Freddy Oswald pour ses services rendus à STT et pour avoir accepté d'assumer la présidence du comité directeur du Top 16 pendant deux ans.

**Alain Koenig** éteint la bougie et Freddy Oswald clôt l'assemblée des délégués à 15h20.

### **Prochaine AD**

La prochaine assemblée sera l'assemblée ordinaire des délégués qui se tiendra le 19 septembre 2026.

Pour le procès-verbal :

### **Swiss Table Tennis**

Administration, secrétariat STTL, LN et NWTTV

Sebastian Lauener

### **Destinataires :**

Toutes les personnes concernées, par publication sur la page publique STT